

Paris, le 26 avril 2018

## Accord des radiologues : la CSMF se félicite de cette victoire

La CSMF salue l'accord obtenu après de rudes négociations entre la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR) et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM).

Cet accord historique est novateur pour deux principales raisons :

- Un changement de paradigme : la démarche de pertinence

L'UNCAM renonce enfin à sa pratique de rabot tarifaire et s'engage avec la FNMR dans une logique de pertinence. C'est une démarche de responsabilisation partagée des acteurs pour agir sur l'efficacité des actes et des soins.

- La suppression de l'article 99 de la LFSS 2017

En cas de succès de ce plan pertinence, l'accord entre la FNMR et l'UNCAM prévoit l'abrogation en 2020 de l'article 99 de la LFSS 2017, qui permet au directeur de la CNAM de décider de manière unilatérale des baisses tarifaires. La CSMF se félicite de cette première victoire qui prouve que sa fermeté contre cette disposition a été payante.

Cet accord entre la FNMR et l'UNCAM est un partenariat majeur pour non seulement les radiologues, mais aussi pour l'ensemble des médecins libéraux. La problématique de l'article 99, qui nie les principes du dialogue conventionnel, fait partie des raisons qui ont conduit la CSMF à rester le seul syndicat non signataire de la convention de 2016.

Aujourd'hui, un minimum de conditions nécessaires à l'ouverture du débat sur le retour de la CSMF dans la convention sont réunies. Question qui sera débattue par les instances de la Confédération lors d'une assemblée générale extraordinaire le samedi 26 mai 2018.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*